

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS477

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 19

A l'alinéa 21, substituer au mot :

« conformément »,

les mots :

« en application de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel